



Relevé de décisions – Conseil Municipal du 4 Octobre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Fabienne SAUGE-MOLLARET

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS (à partir du point 3), Claire GARCIN MARROU (à partir du point 9), Jeanne GERONDEAU, Fabienne SAUGE-MOLLARET, MM Stéphane GUSMEROLI, Guy BECLE-BERLAND, Alain BIACHE, Eric DAVIAUD, Bruno MONTAGNAT.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Cécile LASIO (Pouvoir à Guy BECLE-BERLAND), Claire GARCIN MARROU (pouvoir à Alain BIACHE, points 1 à 8), Olivier JEANTET (Pouvoir à Stéphane GUSMEROLI), Rudi LECAT (pouvoir à Bruno MONTAGNAT), Sylvie BRUN, Yves GUERPILLON.

Début du Conseil à 19H30

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 Septembre 2021 est approuvé

Votants : 12 Résultat du vote : Pour : Unanimité

2. PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DU DÉLÉGATAIRE POUR LES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNÉE 2020

Selon l'article n° L. 1411-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales, les rapports annuels du délégataire « SAUR » pour les services eau potable et assainissement collectifs – exercice 2020- sont présentés au Conseil Municipal qui en prend acte.

Arrivée de Fabienne BARRIS

3. AVENANTS DE PROLONGATION DES CONTRATS D’AFFERMAGE AVEC LA SAUR

Le Conseil municipal :

- Approuve les avenants aux contrats de délégation des services publics eau potable et assainissement collectif, prolongeant la durée de ceux-ci de douze mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022
- Autorise le maire ou son représentant à signer les avenants avec la société SAUR

Votants : 13 Résultat du vote : Pour : Unanimité

4. AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SIAGA POUR LA REMISE EN ÉTAT DE LA ROUTE DU COL DU COQ

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de mandat avec le SIAGA
- mandate le Maire pour réceptionner les travaux, solder cette opération et demander les derniers versements des subventions pour cette opération auprès du Département de l'Isère et de l'Etat.

Votants : 13 Résultat du vote : Pour : Unanimité

5. SERVITUDE PUBLIQUE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE D'EAU PLUVIALE**Le conseil municipal :**

- Approuve la convention tripartite de constitution de servitude de passage et d'entretien d'une canalisation souterraine d'eau pluviale sur la parcelle cadastrée AC 205 appartenant à Mme Claude Monique Michèle BRUN épouse de M. Jean-Jacques ROUX au profit de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse et de l'EPIC Domaine Skiable Cœur de Chartreuse.
- Valide le coût des travaux (4 003.20 € TTC) ainsi que le coût de rédaction et d'enregistrement de l'acte administratif (450.00 € HT)
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Votants : 13 Résultat du vote : Pour : Unanimité

6. PROJET DE SENTIERS MULTI USAGES – DEMANDES DE SUBVENTIONS**Le Conseil municipal :**

- Approuve le positionnement touristique de la Commune en tant que « village-station de pleine nature » et le projet-pilote du plan global de sentiers multi-usages de St Pierre de Chartreuse au cœur du Parc Régional de Chartreuse
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la demande de financements dans le cadre du plan de relance « Avenir Montagne investissement », pour ce projet

Votants : 13 Résultat du vote : Pour : Unanimité

7. CONVENTION AVEC ORANGE DANS LE CADRE DU DÉVOIEMENT DES RÉSEAUX DU PLAN DE VILLE**Plan de financement de l'opération:**

Dépenses Déviations de réseaux liés à la Maison du Parc / OTI		Recettes (conventions et subventions)		
Postes	Montant H.T.	Financement	Montant	%
Maîtrise d'œuvre (Alp'études)	7 710,00 €	Communauté de Communes / Parc de Chartreuse	74 000,00 €	54%
Travaux de dévoiement des réseaux réalisés (Colas)	127 928,35 €	Département de l'Isère / Dotation territoriale	59 356,71 €	43%
Contrôle externe des travaux	2 400,50 €	Autofinancement	4 682,14 €	3%
SOUS TOTAL	138 038,85 €	SOUS TOTAL	138 038,85 €	100%
Travaux de câblage télécom (Orange)	8 158,83 €	Orange	8 158,83 €	
TOTAL	146 197,68 €	SOUS TOTAL	146 197,68 €	

Le Conseil municipal :

- Valide la convention avec Orange relative au déplacement souterrain des réseaux de communication électronique
- Autorise le Maire à signer cette convention

Votants : 13 Résultat du vote : Pour : Unanimité

8. DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL

Section Investissements		Dépenses			Recettes		
		BP	DM	Total	BP	DM	Total
Op 95	Améliorations pastorales	1 000.00	3 934.00	4 934.00	4 850.00	3 934.00	8 784.00
Op 25	Acquisition de matériel	282 220.00	- 14 700.00	267 520.00			
Op 39	Voirie communale	125 793.57	14 700.00	140 493.57			
Totaux		409 013.57	3 934.00	412 947.57	4 850.00	3 934.00	8 784.00

Section fonctionnement		Dépenses			Recettes		
		BP	DM	Total	BP	DM	Total
011	Charges à caractère général	695 059.00	- 2 500.00	692 559.00			
065	Autres charges de gestion courante	263 899.00	2 500.00	266 399.00			
Total		958 958.00	0,00	958 958.00		0,00	

Le conseil municipal,

Valide la décision modificative n°3 du budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Votants : 13 Résultat du vote : Pour : Unanimité

Arrivée de Claire GARCIN-MARROU

9. REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE**a. Impression du bulletin semestriel et achat de filets de foot à Stéphane Gusmeroli****Le Conseil municipal :**

Décide de rembourser la somme de 294.22 € TTC à M. Stéphane GUSMEROLI correspondant aux dépenses d'impression du bulletin semestriel et d'achat de filets de foot, sur présentation des factures correspondantes.

M. Stéphane GUSMEROLI ne prend pas part au vote.

Votants : 11 Résultat du vote : Pour : Unanimité

b. Caisse de rangement à Antoine Léger**Le Conseil municipal :**

Décide de rembourser la somme de 89 € TTC à M. Antoine Léger correspondant à l'achat d'une caisse de rangement pour l'école, sur présentation de la facture correspondante.

Votants : 13 Résultat du vote : Pour : Unanimité

10. MISE EN SÉPARATIF DU HAMEAU DE CHERLIEU - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**Plan de financement de l'opération :**

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant € HT	Nature des recettes	Montant
Etudes / Maîtrise d'œuvre	24 442.00 €	Agence de l'Eau (montant accordé)	124 485.00 €
Travaux	319 689.00 €	Département Isère	59 146.00 €
Aléas	31 968.00 €	Autofinancement (emprunt)	127 078.00 €
Actes administratifs	18 210.00 €	Autofinancement (PFAC)	83 600.00 €
TOTAL	394 309.00 € HT	TOTAL	394 309.00 €

Le Conseil municipal :

- Valide la proposition de la Commission d'appel d'offre et décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise REVALTECH pour les travaux de mise en séparatif du hameau de Cherlieu par la création d'un réseau de collecte et de transport des eaux usées et d'une station locale de traitement,
- Autorise le Maire à signer le marché de travaux correspondant avec l'entreprise REVALTECH.
- Valide le projet de plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus et autorise le Maire à signer la convention de financement avec l'Agence de l'Eau
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Votants : 13 Résultat du vote : Pour : Unanimité

11. PROJET DE LOCAUX MULTI ACTIVITÉS À ST HUGUES – DEMANDES DE SUBVENTIONS**Plan de financement de l'opération :**

	TRANCHE 2 DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS 4 SAISONS SAINT MICHEL	GÎTE DE GROUPE / SALLE HORS-SAC
TERRASSEMENT-GROS OEUVRE	11 000 €	12 230 €
CHARPENTE	84 600 €	142 230 €
MENUISERIES	30 000 €	35 160 €
ELECTRICITE	7 000 €	18 000 €
PLOMBERIE – VENTILATION - CHAUFFAGE	11 200 €	41 100 €
PLATRIERIE	7 500 €	3 300 €

CARRELAGE - FAIENCE	2 000 €	1 800 €
PEINTURE ET ENDUITS - ISOLANTS	6 000 €	59 300 €
FACADE	45 000 €	26 000 €
EQUIPEMENT DE LA SALLE DE BLOC / ESCALADE	70 000 €	
EQUIPEMENTS SPORTIFS	7 000 €	
AMENAGEMENT CUISINE		15 000 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES		20 000 €
ETUDES ET HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE	43 116 €	44 894,40 €
TOTAL	324 416,00 € HT	419 014,40 € HT

RECETTES HT :

<i>FINANCEMENT</i>	<i>MONTANT H.T.</i>
Etat (FNADT Avenir Montagne)	199 811 €
Région Auvergne-Rhône Alpes	297 608 €
Département de l'Isère	97 325 €
Autofinancement Commune de Saint Pierre de Chartreuse	148 686 €
TOTAL	743 430 €

Le Conseil municipal :

- valide le projet de rénovation et d'aménagement en « locaux multi-activités 4 saisons » de la Salle Saint Michel (tranche 2), de la salle hors-sac et du gîte de groupe, à Saint Hugues de Chartreuse,
- valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus, pour un coût d'opération total estimé, au stade de l'avant-projet sommaire, à 743 430,40 € HT
- autorise le Maire à déposer des demandes de financement aux partenaires institutionnels, aux taux le plus élevé possible
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Votants : 13 Résultat du vote : Pour : Unanimité

La séance est levée à 21 H 20